



**SYNDICAT MIXTE POUR LA COLLECTE  
ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES  
DE MOLSHEIM & ENVIRONS**

Séance du 24 novembre 2015

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

Réunion de Bureau du 24 novembre 2015, à l'espace municipal St Laurent à WASSELONNE, à 18 h 00

Convocation du 17 novembre 2015

Date d'affichage du 08 décembre 2015

Nombre de membres : - en exercice : 6  
- présents : 5  
- votants : 5

-----  
**Membres présents :**

M. André AUBELE, Président

MM. Gilbert ECK, Jean-Philippe HARTMANN, Alain HUBER, Vice-Présidents

Mme Laurence JOST, Vice-Présidente

**Membres excusés :**

Guy HAZEMANN, Vice-Présidents

**Assistaient également à la séance :**

Mme Laetitia BECK, Directrice Générale des Services

-----  
**DELIBERATION N°B062-15-2015**

**OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2015**

**LE BUREAU,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-1, L 5211-10, L 2121-23 et L 2121-9 ;

**VU** la délibération N°35-05-2014 du Comité Directeur en sa séance du 4 novembre 2014 statuant sur les délégations permanentes du BUREAU et du Président ;

**APPROUVE** sans observation le Procès-verbal des délibérations du Bureau en sa séance du 10 novembre 2015 ;

**ET PROCEDE** à la signature du registre des délibérations.

Membres en exercice	: 6	<b>Vote à main levée :</b>	<b>pour</b>	: 5
Membres présents	: 5		<b>contre</b>	: 0
Membres représentés	: 0		<b>abstention</b>	: 0

## DELIBERATION N°B063-15-2015

**OBJET : INSTRUCTION RECTIFICATIVE RELATIVE AUX EXONERATIONS FACULTATIVES DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES POUR L'EXERCICE 2016 AU TITRE DES LOCAUX PROFESSIONNELS A USAGE INDUSTRIEL OU COMMERCIAL ET DES LOCAUX ASSUJETTIS A LA REDEVANCE SPECIALE D'ELIMINATION DES DECHETS ASSIMILES AUX DECHETS MENAGERS**

### **LE BUREAU,**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-10 et L 2333-78 ;
- VU** le Code Général des Impôts et notamment son article 1521 ;
- VU** la délibération N°035-05-2014 du Comité Directeur en sa séance du 4 novembre 2014 statuant sur les délégations permanentes du BUREAU et du Président ;
- VU** la délibération N°018-03-2015 du Comité Directeur en sa séance du 24 juin 2015 portant reconduction du principe des exonérations relatives à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'exercice 2016 selon les cas d'ouverture fixés au 1 de l'article 1521-III du CGI et L 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** la délibération N°48-11-2015 du BUREAU en date du 13 octobre 2015 ;

**CONSIDERANT** que l'organe délibérant avait déterminé en ce sens les conditions générales de recevabilité sur la base de l'état provisoire résultant des informations transitoires, en déléguant expressément au BUREAU le pouvoir d'adapter concrètement et au cas par cas ce dispositif au respect des règles fixées et en fonction d'une part des vérifications effectuées a posteriori au titre des demandes de renouvellement et, d'autre part, des nouvelles requêtes déposées avant le 5 octobre 2015 conformément à l'article 1639 A bis II du Code Général des Impôts ;

**CONSIDERANT** l'ensemble des dossiers présentés à l'instruction du 13 octobre 2015, tant dans le cadre d'un premier examen des dossiers que suite à un recours formulé après une première réponse négative ;

**CONSIDERANT** que la délibération n°48-11-2015 contient certaines erreurs matérielles qu'il convient de corriger ;

**CONSIDERANT** les demandes déposées postérieurement au 5 octobre 2015 et répondant aux critères fixés par la délibération n°18-03-2015 du Comité Directeur ;

**1° ARRETE** la liste des locaux professionnels à usage industriel ou commercial bénéficiaires d'une mesure d'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au titre de l'exercice 2016 et en application de l'article 1521-III 1 du Code Général des Impôts, intégrant également, conformément à l'article L 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales, les locaux dont disposent les redevables de la Redevance Spéciale d'élimination des déchets assimilés, selon l'état exhaustif suivant :

Base réglementaire de l'exonération		Nom du propriétaire des locaux à exonérer	Adresse du propriétaire	Code postal	Commune du propriétaire	Exploitant	Adresse du lieu d'imposition	Code postal	Commune du lieu d'imposition	N°invariant	décision 2016	motif du refus 2016
L2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales	Madame, Monsieur	CISVB	34 rue du Général Leclerc	67570	LA CLAQUETTE	Centre international de séjour	36 rue du Général Leclerc	67570	LA CLAQUETTE	0019883A/0437743A/0437704X	accepté	
1521-III du Code Général des Impôts	Madame, Monsieur	SCI GIP	37 Rue du Général de Gaulle	67310	WASSELONNE	La Maison de la dentelle	33 Rue du Général de Gaulle	67310	WASSELONNE	0358501A/0451773W	accepté	
1521-III du Code Général des Impôts	Madame, Monsieur	SCI GIP	37 Rue du Général de Gaulle	67310	WASSELONNE	PETER SARL	35 Rue du Général de Gaulle	67310	WASSELONNE	0358499T	accepté	
1521-III du Code Général des Impôts	Madame, Monsieur	SCI GIP	37 Rue du Général de Gaulle	67310	WASSELONNE	PETER SARL	37 Rue du Général de Gaulle	67310	WASSELONNE	0358497B	accepté	
1521-III du Code Général des Impôts	Madame, Monsieur	SCI GIP	37 Rue du Général de Gaulle	67310	WASSELONNE	PETER SARL	39 Rue du Général de Gaulle	67310	WASSELONNE	0383196B/0467069G	accepté	
1521-III du Code Général des Impôts	Madame, Monsieur	SCI GIP	37 Rue du Général de Gaulle	67310	WASSELONNE	PETER SARL	41 Rue du Général de Gaulle	67310	WASSELONNE	0358502W	accepté	
1521-III du Code Général des Impôts	Madame, Monsieur	SCI LENASA par PETER Nathalie	2 rue de Marmoutier	67310	WASSELONNE	PERENE EURL	Allmendbirnbaum	67310	WASSELONNE	632760	accepté	
1521-III du Code Général des Impôts	Madame, Monsieur	SCI SIRRS	37 rue du général de Gaulle	67310	WASSELONNE	PETER SARL	24 rue Mercure	67120	DORLISHEIM	0445263J/0470124E	accepté	
1521-III du Code Général des Impôts	Monsieur	ALSABAIL	7 Place Brant	67000	STRASBOURG	F PROD	4 Rue Jacqueline Auriol	67120	ALTORF	0472012b	acceptée	
L2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales	Madame, Monsieur	SCI du Mainsenfeld	37 rue du Mollberg	67190	MOLLKIRCH	Horizon Vertical	211 rue de la gare	67190	MOLLKIRCH	597662	acceptée	
L2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales	Madame, Monsieur	SCI du Mainsenfeld	37 rue du Mollberg	67190	MOLLKIRCH	Transports SCHLEISS	211 rue de la gare	67190	MOLLKIRCH	612008	acceptée	
L2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales	Madame, Monsieur	SCI du Mainsenfeld	37 rue du Mollberg	67190	MOLLKIRCH	STOLTZ	211 rue de la gare	67190	MOLLKIRCH	612012	acceptée	
L2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales	Madame, Monsieur	SCI du Mainsenfeld	37 rue du Mollberg	67190	MOLLKIRCH	Commune de Mollkirch	9 rue de l'église	67190	MOLLKIRCH	259229	acceptée	
L2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales	Madame, Monsieur	CRIQUI S EURL	2 rue des roses	67370	BEHLENHEIM	Tour de Pizz	47 rue du général de Gaulle	67560	ROSHEIM	460832	accepté	
1521-III du Code Général des Impôts	Monsieur	SCI PARO par M KIENER	rue de la Rochotte	67130	RUSS	ZIGS Stéphane	rue de la Rochotte	67130	RUSS	456476	accepté	
1521-III du Code Général des Impôts	Monsieur	SCI PARO par M KIENER	rue de la Rochotte	67130	RUSS	FIX FABRICE Climatisation	rue de la Rochotte	67130	RUSS	456477	accepté	
1521-III du Code Général des Impôts	Monsieur	SCI PARO par M KIENER	rue de la Rochotte	67130	RUSS	SARL REGAL PAT - KIENER	rue de la Rochotte	67130	RUSS	456478	accepté	
L2333-78 du CGCT	Monsieur	DAHLEN Pierre	1 rue du Muguet	67190	MUTZIG	Garage DAHLEN	8 route de Strasbourg	67190	MUTZIG	130088227	accepté	

Base réglementaire de l'exonération		Nom du propriétaire des locaux à exonérer	Adresse du propriétaire	Code postal	Commune du propriétaire	Exploitant	Adresse du lieu d'imposition	Code postal	Commune du lieu d'imposition	N°invariant	décision 2016	motif du refus 2016
L2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales	Madame	KNOERR Aude	5 Route de Klingenthal	67530	OTTROTT	Pharmacie des Châteaux	5 Route de Klingenthal	67530	OTTROTT	0233171F	acceptée	
1521-III du Code Général des Impôts	Madame, Monsieur	WASSDIS SAS	RD 25 - Rue de Hohengoef	67310	WASSELONNE	Station service Leclerc	Allmendbirnbaum	67310	WASSELONNE	632568	acceptée	
1521-III du Code Général des Impôts	Madame, Monsieur	WASSDIS SAS	RD 25 - Rue de Hohengoef	67310	WASSELONNE	Magasin Leclerc	Goefweg	67310	WASSELONNE	632564	acceptée	
1521-III du Code Général des Impôts	Madame	KUMMERLEN Liliane	7 route de Molsheim	67520	WANGEN	Moulin - Vacant	7 route de Molsheim	67520	WANGEN	0649418P	acceptée	

Membres en exercice : 6  
Membres présents : 5  
Membres représentés : 0

Vote à main levée : pour : 5  
contre : 0  
abstention : 0

### DELIBERATION N°B064-15-2015

**OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ N°2015-10 RELATIF AUX PRESTATIONS DE TRAITEMENT, DE STOCKAGE, DE TRI, DE BROYAGE ET DE TRANSFERT DE DECHETS VARIES**

#### **LE BUREAU,**

- VU** le décret N° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant Nouveau Code des Marchés Publics ;  
**VU** la circulaire du 3 août 2006 portant manuel d'application du code des marchés publics ;  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-21-1, L 2131-2, R 2131-5 et L 5210-1 et suivants ;  
**VU** la délibération du Comité Directeur N° 011-02-2015 du 03 mars 2015 portant approbation du Budget Primitif de l'exercice 2015 ;  
**VU** la délibération N° 012-02-2015 du Comité Directeur du 03 mars 2015 portant révision de l'autorisation de programme et crédits de paiement AP1 ;  
**VU** la délibération du Comité Directeur N° 035-05-2014 en date du 04 novembre 2014 et portant sur les délégations permanentes d'attribution au Bureau et au Président ;  
**1° AUTORISE** Monsieur le Président à conclure et signer le marché relatif aux prestations de traitement, de stockage, de tri, de broyage et de transfert de déchets variés dans les conditions suivantes :

Lot	Intitulé du lot	Attributaire	Montant HT
1	<b>Broyage et transfert des déchets divers bruts incinérables issus des déchèteries à l'usine d'incinération de Strasbourg</b>	ALPHA - Rue de l'Artisanat - 67640 FEGERSHEIM	28,00 € / tonne
2	<b>Enfouissement des déchets divers bruts non incinérables issus des déchèteries</b>	ALPHA - Rue de l'Artisanat - 67640 FEGERSHEIM	121,21 € / tonne
3	<b>Mise en balles d'une fraction des papiers et des cartons collectés par la collectivité</b>	ALPHA - Rue de l'Artisanat - 67640 FEGERSHEIM	30,50 € / tonne

4	<b>Tri des emballages ménagers en matière plastique, des emballages ménagers en acier / alu et des briques alimentaires</b>	COVED SAS - ZI rue d'Ensisheim - 68190 UNGERSHEIM	PHASE 1 : du 1er janvier au 30 juin 2016	
			Coût du transfert à la tonne livrée entre le lieu de déchargement par les camions de la Collectivité au centre de tri intégrant le prix de mise en balle le cas échéant hors TVA	80,00 €
			Coût du tri, du conditionnement et du chargement à la tonne triée hors TVA ( y compris 12 caractérisations par an)	201,00 €
			Coût de l'élimination des refus de tri à la tonne traitée hors TVA	134,00 €
			PHASE 2 : A partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2016	
			Coût du transfert à la tonne livrée entre le lieu de déchargement par les camions de la Collectivité au centre de tri intégrant le prix de mise en balle le cas échéant hors TVA	80,00 €
			Coût du tri, du conditionnement et du chargement à la tonne triée hors TVA ( y compris 12 caractérisations par an)	226,00 €
5	<b>Stockage et chargement du verre ménager</b>	ALPHA - Rue de l'Artisanat - 67640 FEGERSHEIM	9,50 €	

Lot	Intitulé du lot	Attributaire	Montant HT	Lot
6	<b>Collecte et traitement des déchets ménagers spéciaux</b>	ALSADIS - ZI Europe 35 rue de l'Europe - 68703 CERNAY CEDEX	coût horaire de mise à disposition du personnel nécessaire	70,00 €
			coût horaire de mise à disposition du matériel nécessaire à la collecte	110,00 €
			DDM acide	710
			Coût horaire total (personnel + matériel)	180,00 €
			Coût de traitement des différents produits collectés à la tonne HT et hors TGAP	
			DDM acide	710,00 €
			DDM aérosols	1 930,00 €
			DDM bases	710,00 €
			DDM indéterminé	2 190,00 €
			DDM jardinage	1 830,00 €
			DDM pâteux	540,00 €
			DDM solvant	640,00 €
			DDM emballages souillés	590,00 €
Produits de laboratoire	4 890,00 €			

7	<b>Collecte et traitement des batteries collectées en déchèterie</b>	ESKA SAS - 56 rue de Metz - 57130 JOUY-AUX-ARCHES	Coût de location mensuel d'un conteneur à batterie	0,00 €
			Coût de collecte à la déchèterie de Boersch	45,45 €
			Coût de collecte à la déchèterie de Duppigheim	45,45 €
			Coût de collecte à la déchèterie de Marlenheim	45,45 €
			Coût de collecte à la déchèterie de Molsheim	45,45 €
			Coût de collecte à la déchèterie de Muhlbach	45,45 €
			Coût de collecte à la déchèterie de Saint-Blaise-La-Roche	45,45 €
			Coût de collecte à la déchèterie de Schirmeck	45,45 €
			Coût de collecte à la déchèterie de Wasselonne	45,45 €
			Coût du traitement à la tonne	0,00 €
			Prix de reprise à la tonne : indexation à 37% de la moyenne des cours du plomb du mois précédent issu du London Metal Exchange	555,00 € (prix de reprise d'octobre 2015)
8	<b>Traitement des gravats en provenance des déchèteries de Marlenheim et de Wasselonne</b>	SAS RITLENG REVALORISATIONS - lieu dit Gaensweid - 67270 ROHR	1,05 €	
9	<b>Traitement des gravats en provenance des déchèteries de Boersch, Duppigheim, Molsheim, Muhlbach, Saint-Blaise et Schirmeck</b>	REMEX - 84 rue de L'Oberharth - 68000 COLMAR	2,90 €	

Lot	Intitulé du lot	Attributaire	Montant HT
10	Traitement des déchets à base de plâtre issus des déchèteries	LINGENHELD ENVIRONNEMENT - Chemin du Hitzthal - 67203 OBERSCHAEFFOLSHEIM	75,00 €
11	Transfert et transport des ordures ménagères et des petits déchets issus des déchèteries (-90cm) à l'usine d'incinération de Strasbourg	ALPHA - Rue de l'Artisanat - 67640 FEGERSHEIM	18,00 €

2° **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces contractuelles correspondantes.

Membres en exercice : 6  
Membres présents : 5  
Membres représentés : 0

**Vote à main levée :** pour : 5  
contre : 0  
abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 00.  
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

**REUNION DE BUREAU DU 24 NOVEMBRE 2015**

**DELIBERATIONS :**

B062-15-2015 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2015

B063-15-2015 : INSTRUCTION RECTIFICATIVE RELATIVE AUX EXONERATIONS FACULTATIVES DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES POUR L'EXERCICE 2016 AU TITRE DES LOCAUX PROFESSIONNELS A USAGE INDUSTRIEL OU COMMERCIAL ET DES LOCAUX ASSUJETTIS A LA REDEVANCE SPECIALE D'ELIMINATION DES DECHETS ASSIMILES AUX DECHETS MENAGERS

B064-15-2015 : ATTRIBUTION DU MARCHE N°2015-10 RELATIF AUX PRESTATIONS DE TRAITEMENT, DE STOCKAGE, DE TRI, DE BROYAGE ET DE TRANSFERT DE DECHETS VARIES

<b>NOM</b>	<b>FONCTION</b>	<b>SIGNATURE</b>
Monsieur André AUBELE	Président	
Monsieur Jean-Philippe HARTMANN	Vice-Président	
Monsieur Alain HUBER	Vice-Président	
Monsieur Guy HAZEMANN	Vice-Président	
Madame Laurence JOST	Vice-Présidente	
Monsieur Gilbert ECK	Vice-Président	